

Note d'information des professionnels des bétons et des carrières

3 avril 2011

Nous tenons à apporter des précisions à propos du conflit qui nous oppose à une catégorie de transporteurs.

Depuis le 21 mars, certains transporteurs ont procédé au blocage de nos entreprises, alors même que nous avons fait des propositions dès le 15 mars. Trois réunions se sont tenues depuis le 21 mars. Elles ont porté sur deux sujets :

- **La mise en place de quotas** : nous avons proposé de restreindre l'utilisation de semi-remorques et de limiter à 40% l'approvisionnement des matériaux des carrières par site, d'ici la fin des travaux sur la charte de bonne conduite. Il est à noter que, pour les transporteurs qui se disent pénalisés, le secteur bétons et carrières représente seulement 20% de leur clientèle.

- **Coûts de revient** : à la demande des transporteurs, la Région et les services de l'Etat (DEAL) ont proposé une discussion globale sur les coûts de revient des transports de matériaux par benne, ce que nous avons accepté. Cette discussion se fait dans le cadre d'une évaluation des coûts, effectuée par le Comité National Routier (CNR).

Nous réclamons le déblocage de nos entreprises afin que le dialogue se fasse dans des conditions sereines et que l'activité d'un secteur majeur de l'économie locale puisse reprendre.

Ces blocages pénalisent en effet un secteur déjà fragilisé :

- baisse de 24 % du chiffre d'affaires entre 2008 et 2010 (*source IEDOM*) ;
- actuellement 5 000 demandeurs d'emploi dans ce secteur (*source Pôle Emploi*) ;
- aucune perspective de reprise à court terme (retard dans la relance de la commande publique).

Une telle situation met en danger de nombreuses entreprises et menace plus de 3 000 personnes qui vont être mises au chômage technique dès demain.

Contacts presse :

Louis Morin

05 96 60 98 87

APPROBPE (Association Professionnelle du Béton Prêt à l'Emploi)

François Barbier

06 96 70 80 00

